

Description

Sources : Direction générale de la santé et Agence Régionale de la Santé.

Objectif : Prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Les numéros d'urgence : 15 – SAMU

18 – Pompiers

112 – Numéro d'urgence unique européen

Le dispositif national 2013 comprend 3 niveaux d'alertes progressifs :

- ✚ Un niveau de veille saisonnière, déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 aout de chaque année,
- ✚ - un niveau de mise en garde et actions (MIGA) déclenché par les préfets de département, sur la base de l'évaluation concertée des risques météorologiques réalisée par Météo-France et des risques sanitaires réalisée par l'Institut de veille sanitaire(INVS),
- ✚ Un niveau de mobilisation maximale, déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de l'intérieur et du ministre chargé de la santé, en cas de vague de chaleur intense et étendue associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestages électriques, saturation des chambres funéraires, etc.....)

Référents responsables

Noms Prénoms	Profession	Signature
ANFRY Olivier	Directeur	
LE DOUGET Benoit	Directeur adjoint	
RIVIERE Bruno	Médecin coordonnateur	
CAUCHARD François	Médecin coordonnateur	
COUTURIER Sylvie	Cadre de Santé	
CAPRON Fabienne	Responsable logistique et qualité	
CARILLET Sylvain	Chef cuisinier	

DESCRIPTION TEXTUELLE

QUOI FAIRE EN CAS D'ALERTE « PLAN BLEU » ?

Définition :

Le plan bleu est un dispositif qui comporte **4 niveaux d'alerte** en cas de **canicule**.

On parle de canicule quand la température **minimale de nuit est égale ou dépasse 18°** et de **jour quand la T° égale ou dépasse 34°** et cela pendant plusieurs jours de suite.

Naturellement il faut faire appel au bon sens de chacun quelque soit sa qualification, pour prendre des mesures nécessaires.

NIVEAU 1 : Sans intervention du préfet

* Actions de prévention mises en place au quotidien :

- Climatisation et vérification du fonctionnement de l'appareil par l'homme d'entretien et maintenance par l'entreprise
- Hydratation des résidents, feuille de surveillance. Cette fiche se trouve dans le dossier de soins de chaque résident,
- Surveillance des températures des résidents suivant leur état. Voir description des troubles plus bas. Transmissions à l'équipe infirmière.
- Cibler les résidents les plus fragiles. Tous les résidents en GIR 1 et 2 plus les résidents désignés par le médecin traitant, et les inscrire sur le registre présent à l'infirmerie MESNIE et MAPAD.

NIVEAU 2 : Prévenu par le préfet

- Renforcement du suivi des résidents les plus fragiles et ciblés (voir registre rempli par le médecin et le cadre de santé). Faire fiche de déshydratation quotidienne durant toute la période d'alerte. En cas d'hospitalisation cette fiche devra être fournie avec la fiche de liaison.
- **Priorité à la réhydratation des résidents.**
- Préparation des changements de traitement prévus à la baisse avec les médecins traitants.

NIVEAU 3 ET 4 :

- Renforcement du suivi de nouveaux résidents fragilisés durant la période de niveau 1 et 2.
 - Faire fiche de déshydratation quotidienne durant toute la période d'alerte. En cas d'hospitalisation cette fiche devra être fournie avec la fiche de liaison.
 - Après avoir téléphoné aux médecins traitants, mettre en place les ordonnances protocoles pour baisser les traitements si besoin. Cette mesure doit être faite en accord avec le médecin qui doit être averti, il en sera de même pour revenir au traitement initial.
 - Continuer de peser régulièrement les résidents les plus fragilisés

Description textuelle (suite)

QUAND LES CHALEURS SONT-ELLES DANGEREUSES ?

- + Quand ce sont les premières chaleurs car le corps n'est pas habitué aux températures élevées.
- + Lorsque la chaleur dure sans répit plusieurs jours ou est continue jour et nuit.
- + Quand il fait très humide et qu'il n'y a pas de vent.
- + Quand les effets de la pollution atmosphériques s'ajoutent à ceux de la chaleur.

QUE FAIRE EN CAS DE FORTES CHALEURS ?

- + **Rafrâichir les locaux :**
 - Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
 - Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
 - Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
 - Provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure,
 - Dans la mesure du possible, baisser ou éteindre les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur ;
- + **Rafrâichir les résidents et éviter de sortir :**
 - Donner des douches ou des bains
 - Rester dans les pièces les plus fraîches
 - Ne pas sortir les résidents aux heures les plus chaudes (11h-21h)
 - Sortir tôt le matin ou tard le soir, rester à l'ombre
 - Porter des vêtements légers (coton) et clairs
 - amener dans la pièce climatisée ou fraîche tous les résidents pendant au moins trois heures par jour
- + **Se désaltérer**
 - Proposer des boissons, même en l'absence de demande de la part des résidents : sirop dilué dans de l'eau, des compotes de fruit, des jus de fruit, yaourt, fromage blanc...)
 - Pas d'alcool : altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation ;
 - Eviter les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion d'urine,
 - En cas de difficultés à avaler les liquides, donner de l'eau gélifiée
 - Accompagner la prise de boisson d'une alimentation solide, en fractionnant les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes, etc.)
 - Eviter les sorties extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importante (jardinage, bricolage)
 - planifier les consommations d'eau à intervalles réguliers, notamment en repérant les personnes ne pouvant s'hydrater seules,

Dans tous les cas, si la personne âgée mange peu ou moins que d'habitude, la diminution des apports hydriques d'origine alimentaire doit être compensée par une hydratation supérieure.

Certaines personnes âgées peuvent ne pas avoir conscience de la perception de la soif

RESIDENTS A RISQUE :

- ✚ La perte d'autonomie (personnes confinées au lit ou au fauteuil) et/ou incapacité de la personne à adapter son comportement à la chaleur
- ✚ Les troubles de la mémoire, les troubles mentaux (démences), les troubles du comportement, les difficultés de compréhension et d'orientation ou les pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne.
- ✚ Les personnes ayant une méconnaissance du danger
- ✚ La prise de traitement médicamenteux au long cours et sans suivi médical régulier ou prise de certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur
- ✚ Les asthmatiques

SIGNES DE DESHYDRATATION QUI DOIVENT ALERTER LE PERSONNEL :

- ✚ modification du comportement habituel
- ✚ grande faiblesse et grande fatigue
- ✚ difficulté inhabituelle à se déplacer (perte d'équilibre)
- ✚ étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions
- ✚ nausées, vomissements, diarrhées
- ✚ crampes musculaires
- ✚ température corporelle élevée
- ✚ soif et maux de tête
- ✚ propos incohérents